



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS
MARDI 06 FEVRIER 2018, 19 H 30**

Ouverture de la séance :

L'an deux mille dix-huit, le six février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Neydens, convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE.

Membres présents : Caroline LAVERRIERE, Bernard CHAUTEMPS, Carole VINCENT, Yves FELIX, Eve ROUKINE, Nathalie BLANES, Levent BAYAT, Roberto BONALDI, Michèle DUVAL, Claire HUBER, Catherine SILVESTRE, Véronique VERGUET, Cécile SAUTIER et Lionel VESIN.

Procurations : Sophie GIROD à Claire HUBER et Yves TREGOAT à Levent BAYAT.

Absents : Martial BAUDET, Adrien DOCHE et Jean-Luc GUERINEAU.

Présents : 14 Pouvoirs : 2 Votants : 16 Absents : 3

Secrétaire de séance : Carole VINCENT.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 09 janvier 2018.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mme Carole VINCENT pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-06 : Renouvellement de la convention pour le fonctionnement de la fourrière des véhicules

Madame Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, la mission des mises en fourrière est confiée à la police pluricommunale et qu'à la demande de cette dernière, il convient de reconduire pour une année la convention passée avec l'entreprise « Mont-Blanc dépannage » arrivée à échéance le 31 décembre 2017. Au terme de ce délai, la police pluricommunale prévoit de lancer une consultation et de mutualiser les services d'une entreprise entre les différentes communes.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Par : Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Décide** la reconduction de la convention avec l'entreprise « Mont-Blanc Dépannage » pour le fonctionnement de la fourrière des véhicules,
- **Donne tous pouvoirs** à Madame Le Maire pour signer la convention.

Délibération n° 2018-07 : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2018

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans l'attente du vote du budget, et afin de permettre la réalisation des investissements, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de **57 000 €** décomposés comme suit :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 6 000 €

Article 202 : 6 000 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 51 000 €

Article 2111 : 5 000 €

Article 2135 : 6 000 €

Article 2152 : 20 000 €

Article 2158 : 10 000 €

Article 2188 : 10 000 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Par : Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

-Décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 57 000 €, conformément au détail d'affectation présenté ci-avant, étant précisé que ces crédits seront repris au budget 2018.

Délibération n° 2018-08 : Mise à jour de la composition des commissions municipales

Madame Le Maire propose d'approuver le tableau des commissions municipales mis à jour.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Par : Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

-Approuve le tableau des commissions municipales ci-dessous :

COMMISSIONS COMMUNALES							
Commission	Rapporteur	Membres					
Bâtiments	Yves FELIX	Bernard CHAUTEMPS	Martial BAUDET	Véronique VERGUET			
Document Unique	Nathalie BLANES	Catherine SILVESTRE	Roberto BONALDI				
Finances	Eve ROUKINE	Michèle DUVAL	Caroline LAVERRIERE	Bernard CHAUTEMPS	Carole VINCENT	Roberto BONALDI	Yves FELIX
		Jean-Luc GUERINEAU	Adrien DOCHE	Cécile SAUTIER	Yves TREGOAT	Eve ROUKINE	Levent BAYAT
Communication	Caroline LAVERRIERE	Adrien DOCHE	Sophie GIROD	Claire HUBER			
Scolaire	Caroline LAVERRIERE	Catherine SILVESTRE	Claire HUBER	Carole VINCENT	Lionel VESIN	Roberto BONALDI	
Urbanisme	Nathalie BLANES	Bernard CHAUTEMPS	Carole VINCENT	Nathalie BLANES	Yves TREGOAT	Eve ROUKINE	Lionel VESIN
PLU	Carole VINCENT	Caroline LAVERRIERE	Yves FELIX	Eve ROUKINE	Jean-Luc GUERINEAU	Nathalie BLANES	
		Yves TREGOAT	Bernard CHAUTEMPS	Cécile SAUTIER	Levent BAYAT		
Association / Culture	Carole VINCENT	Adrien DOCHE	Jean-Luc GUERINEAU	Levent BAYAT	Cécile SAUTIER	Michèle DUVAL	
		Roberto BONALDI	Sophie GIROD	Véronique VERGUET	Yves TREGOAT		

Travaux / Voirie/ Chemins ruraux	Bernard CHAUTEMPS	Cécile SAUTIER	Véronique VERGUET	Martial BAUDET	Yves FELIX	Nathalie BLANES	
CCAS	Caroline LAVERRIERE	Carole VINCENT	Véronique VERGUET	Catherine SILVESTRE	Levent BAYAT	Michèle DUVAL	
Appel d'Offres	Caroline LAVERRIERE	Bernard CHAUTEMPS	Jean-Luc GUERINEAU	Nathalie BLANES			
	suppléants	Cécile SAUTIER	Carole VINCENT	Yves FELIX			
Pilotage Construction école	Caroline LAVERRIERE	Bernard CHAUTEMPS	Carole VINCENT	Yves FELIX	Eve ROUKINE	Nathalie BLANES	Lionel VESIN
		Michèle DUVAL	Roberto BONALDI	Véronique VERGUET	Levent BAYAT	Sophie GIROD	

Délibération n° 2018-09 : Approbation du tableau des emplois au 06/02/2018

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
Par : Voix pour : 16**

Voix contre : 0

Abstention : 0

-Approuve le tableau des emplois mis à jour à la date du 6 février 2018 :

TABLEAU DES EMPLOIS MUNICIPAUX AU 06/02/2018						
Filières	Cadre d'emploi	Grade	Emploi	Nbre de postes quotité tps travail	Pourvu et statut de l'agent	Non pourvu (statut)
Administrative	Attaché	Attaché	DGS	1 TC	1 titulaire	0
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Etat civil	1 TC	1 titulaire	0
		Adjoint administratif	Accueil Urbanisme	2 TC	1 titulaire	1 pourvu par non titulaire CDD (art.3-2*)
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	Agents techniques / périscolaires	10 (9 TC + 1 TNC)	6 titulaires TC + 1 CDI TNC (28h45)	3 pourvus par non titulaires CDD (art.3-1*)
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	Responsable périscolaire	1 TC	1 titulaire	0
Sociale	ATSEM	ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM	1 TC	1 titulaire	0
		ATSEM principal 2 ^e classe	ATSEM	1 TC	1 titulaire	0
Total des emplois				17	13	4

Art. 3-1* : remplacement de fonctionnaires momentanément absents

Art. 3-2* : vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Délibération n° 2018-10 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 1° et 2°,

Considérant qu'il est parfois nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein du service ; c'est le cas notamment dans le service périscolaire afin de disposer de personnel d'encadrement en nombre suffisant pour assurer la surveillance des enfants et l'entretien des bâtiments. Ces agents sont appelés à assurer des fonctions de la catégorie C et perçoivent une rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle de rémunération C1 et sur des temps de travail annualisés. Il est précisé que les horaires peuvent être modifiés à la hausse ou à la baisse en fonction des nécessités de service.

Considérant qu'il est parfois nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service ; c'est le cas notamment dans le service technique afin de disposer de personnel supplémentaire en saison d'été.

Considérant que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Par : Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

-Autorise Madame Le Maire à procéder au recrutement de contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

-Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Délibération n° 2018-11 : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement ou en cas de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1 et 3-2,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires ou agents contractuels momentanément absents, ou dans le cas de la vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

Considérant que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Par : Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

-Autorise Madame Le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponibles, ou dans le cas de la vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

-Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Délibération n° 2018-12 : Délibération de principe autorisant le recrutement temporaire de vacataires pour des missions ponctuelles

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1 et 3-2,

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- Occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- Bénéficiaire d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations) et sur états mensuels d'heures effectuées,
- Effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps,

Considérant que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget de l'exercice, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Par : Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

-Autorise Madame Le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels pour des vacations,

-Donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Divers :

Chantier du Minéraly :

Bernard CHAUTEMPS fait un point sur le déroulement de ce chantier ; il déplore l'état de saleté de sa périphérie dû aux déchets entreposés à côté des bennes par les entreprises qui y travaillent et la faible présence du responsable du chantier. Les travaux devraient bientôt se terminer.

Pour répondre à Lionel VESIN, Bernard CHAUTEMPS informe que la bande de terrain d'environ 5 mètres de large, située entre le chemin de la creuse et l'ensemble immobilier le Minéraly, appartient à la Commune et sera donc aménagée par la collectivité.

Travaux de voirie :

Bernard CHAUTEMPS informe que les travaux d'aménagement de la route de Neydens devraient débuter de façon imminente. La durée du chantier est fixée à quatre mois. S'ensuivront les travaux d'aménagement du chemin de la creuse, si les accords des propriétaires riverains sont obtenus. Dans le courant du deuxième semestre, le chantier de la RD145 à Verrières devrait voir le jour. La maîtrise d'œuvre vient d'être confiée au bureau Profils Etudes.

Aménagement de la fin du Chemin Neuf :

La fin du Chemin Neuf, près du carrefour de la Forge, ne sera vraisemblablement pas aménagée cette année en raison du chantier de construction ISL toujours en cours, et des autres chantiers communaux déjà programmés.

Rénovation de l'éclairage public :

Claire HUBER signale que les travaux commencés à Verrières ont été stoppés avant les fêtes de fin d'année et n'ont toujours pas repris. A Moisin, c'est la même situation. Il est convenu de faire le point sur ces travaux avec l'interlocuteur du SYANE.

Panneaux de signalisation :

Claire HUBER demande quand vont être installés les panneaux indiquant l'extinction nocturne de l'éclairage public. Il est convenu de faire le point sur les différents panneaux de signalisation qui restent à installer.

Commission finances :

Une réunion est prévue le 27/02/2018 à 19 heures 15 pour faire le bilan de l'exercice 2017.

Parcours du cœur scolaire au VITAM :

Levent BAYAT rappelle que cette manifestation aura lieu cette année le 29 mars 2018 à laquelle les enfants de l'école sont invités.

Malheureusement, trois classes seront en séjour découverte en Auvergne à cette période et ne pourront, par conséquent, pas participer à cette manifestation. Madame Le Maire sera présente.

Conseil Municipal des enfants :

Roberto BONALDI informe que le Conseil Municipal des Enfants se réunira le 27 février 2018 à 16h45 à la Mairie.

Logement proposé à Cécile et Julien FELIX :

Michèle DUVAL demande si Cécile et Julien FELIX ont donné leur réponse suite à la proposition de logement qui leur a été faite par la Commune, conformément à la décision prise en réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2017. Madame Le Maire informe qu'aucun retour de leur part n'a été reçu mais qu'au terme du délai qui leur a été laissé, la Mairie les contactera pour connaître leur position.

Permis de construire pour l'extension de l'école :

Nathalie BLANES informe que DMA Architectures déposera le dossier de demande de permis de construire la semaine prochaine. Le délai d'instruction est de six mois.

Diagnostic local de santé :

Yves FELIX informe qu'il a participé à la présentation de ce document élaboré par la Communauté de Communes du Genevois qu'il a trouvé très intéressant et propose qu'il soit diffusé aux Conseillers Municipaux.

Cécile SAUTIER espère que ce document sera suivi d'actions afin d'améliorer la situation sur le territoire et pallier la pénurie de médecins et de professionnels de la santé.

Il est rappelé à cette occasion l'ouverture prochaine de la maison de santé de Valleiry.

Carole VINCENT précise qu'il s'agit pour l'instant d'un transfert du cabinet de santé existant.

Bernard CHAUTEMPS évoque la problématique de l'accueil des seniors sur le territoire et notamment la nouvelle réduction du nombre de résidents à l'EHPAD de Saint-Julien qui est due à la pénurie de soignants. En effet, il conviendrait de revoir à la hausse les salaires des personnels des EHPAD afin de pouvoir recruter plus facilement.

Extension de l'école :

Carole VINCENT informe qu'elle a présenté le projet d'extension de l'école à M. LICITRI, l'inspecteur local de l'Inspection Académique. M. LICITRI a jugé le projet fonctionnel et suffisamment ambitieux, et a émis un avis favorable.

Une réunion avec les parents d'élèves sera organisée en juin prochain afin de leur présenter, ainsi que le planning des travaux.

Lionel VESIN informe qu'une présentation de l'aménagement paysager prévu aux abords de l'école, a été faite lors de la dernière réunion du comité de pilotage, qu'il a trouvé très intéressante et qui mériterait d'être diffusée aux conseillers municipaux. Carole VINCENT prévoit de le faire à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Désamiantage de la salle polyvalente :

Carole VINCENT informe que dans le cadre de l'extension de l'école, des travaux de désamiantage sont prévus dans la salle polyvalente. Une consultation d'entreprises a été lancée et le délai de réception des offres est fixé au 23 février prochain. Ces travaux devront être effectués durant les vacances scolaires d'été, entre le 2 juillet et le 19 août, ce qui permettra de remettre la salle en état et de la nettoyer avant la rentrée scolaire.

Changement du rythme scolaire à compter de la rentrée 2018 :

Lionel VESIN fait un compte-rendu du dernier conseil d'école au cours duquel a eu lieu le vote pour le changement du rythme scolaire à compter de la rentrée prochaine. La décision du retour à la semaine de 4 jours a été prise. Les horaires choisis sont les suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00. Il est décidé d'organiser une garderie gratuite de 16 h 00 à 16 h 30, qui sera suivie de l'accueil périscolaire payant jusqu'à 18 h 30, comme c'est déjà le cas cette année.

Pour cette question de changement de rythme scolaire, un questionnaire a été élaboré par les délégués et diffusés aux parents d'élèves. 84 % des parents sont favorables au retour à la semaine de 4 jours. L'équipe enseignante était pour le maintien de la semaine de 4,5 jours. La décision prise par le conseil d'école du retour à 4 jours est en cohérence avec les choix opérés par les autres communes du Genevois qui ont pris également cette décision, hormis la Commune de Saint-Julien qui maintient la semaine de 4,5 jours.

Transfert de la compétence économique à la CCG :

Madame Le Maire informe que la CCG, en charge de la compétence économique, a reçu deux demandes d'entreprises désireuses de s'installer dans la ZAC du Jura et sollicite l'avis de la Commune de Neydens. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'implantation de AGRI SUD-EST mais émet des réserves quant à l'installation d'un nouveau garage sur la Commune, pour des raisons de concurrence avec les autres garages déjà installés, et par crainte de nuisances visuelles, le site projeté étant en bordure de route départementale, à l'entrée de la Commune.

Absences aux réunions du Conseil Municipal et procurations :

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en cas d'indisponibilité et s'ils souhaitent donner procuration, il est préférable de s'assurer au préalable que le conseiller qu'ils souhaitent désigner soit bien présent à la réunion et n'ait pas déjà reçu de procuration. En cas d'absence, Madame Le Maire demande que le secrétariat soit prévenu.

Repas annuel du personnel :

Madame Le Maire rappelle la date du repas annuel et explique que la date a été choisie en fonction de la période de disponibilité de la salle de la Laurentienne.

Gens du voyage :

Madame Le Maire expose que la Commune a été sollicitée pour la mise à disposition d'un terrain de délestage en cas d'arrivée massive de gens du voyage, sollicitation à laquelle Madame Le Maire a opposé un refus. En effet, l'année dernière, un terrain a été proposé, il s'agit d'un terrain près de la zone humide, mais qui a été refusé pour diverses raisons (pas d'eau à proximité,...). Madame Le Maire rappelle que dans le cadre du schéma d'accueil des gens du voyage, il existe l'aire de Reignier, ouverte l'an dernier. Elle rappelle qu'il est recommandé aux propriétaires fonciers de faire en sorte d'empêcher l'accès à leur terrain afin d'éviter les installations illicites. Pour information, la Commune de Saint-Julien apporte une aide aux propriétaires fonciers pour sécuriser leur terrain.

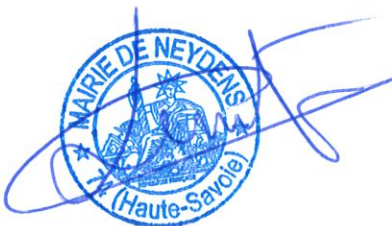
Recours gracieux contre le PLU :

Carole VINCENT informe qu'un recours gracieux contre le PLU a été reçu en Mairie. Ce recours concerne le zonage d'une parcelle située en zone rouge du PPR. Le dossier a été envoyé à l'avocate de la Commune pour avis.

Séance levée à 22 h 20.

NEYDENS, le 12 février 2018
Le Maire
Caroline LAVERRIERE

La secrétaire de séance
Carole VINCENT



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Carole Vincent mentioned in the text above.